



La lettre de Patricia Adam

DÉPUTÉE DU FINISTÈRE

actualité parlementaire



**>> UN PROGRAMME EXIGEANT,
ET LA VOLONTÉ D'AGIR**



Comme vous le savez peut-être, j'ai été désignée pour présider la commission de la défense de l'Assemblée nationale, une commission qui m'a accueilli depuis mes premiers pas de députée, voilà 10 ans. La ville de Brest, produit de notre histoire militaire, n'est pas pour rien dans ma vocation. Mes convictions ont fait le reste : la défense représente l'un des postes budgétaires les plus importants ; c'est aussi l'ultime recours dont dispose l'Etat pour assurer notre sécurité. Un parlementaire peut-il s'en désintéresser ?



Ces deux premiers mois auront été chargés : sur le plan national, les premières mesures promises lors de la campagne auront été adoptées, et le calendrier tenu. La commission de la défense, profondément renouvelée depuis la législature passée, est vite entrée dans le vif du sujet. J'ai souhaité en effet que nous auditionnions les autorités politiques et militaires du ministère de la défense dès cet été pour préparer dans les meilleures conditions une période cruciale pour le pays : la préparation du budget de la défense à la rentrée, l'élaboration du futur livre blanc sur la défense avant la fin de cette année, l'examen d'une nouvelle loi de programmation militaire d'ici juin 2013... sans évoquer la mise en œuvre du retrait de nos troupes d'Afghanistan, ni l'attention que nous devons porter en permanence à la préparation des forces, au moral des soldats et à la disponibilité de leurs matériels, dans un contexte stratégique qui exige de notre pays d'être prêt à honorer ses responsabilités. Enfin, aller à la rencontre des femmes et des hommes qui ont choisi de servir leur pays, être à l'écoute de leurs préoccupations, voilà la priorité à laquelle j'ai décidé de me consacrer, sans attendre. ■

**>> PLFR 2012, ACTE I DU
REDRESSEMENT DANS LA JUSTICE
DES COMPTES PUBLICS**

Le "collectif budgétaire" a été voté mardi 31 juillet à l'Assemblée nationale. La recherche d'une justice fiscale marque un profond changement dans la maîtrise des dépenses de l'Etat. Pour atteindre l'objectif de limitation du déficit public à 4.5% de la richesse nationale en 2012, les plus grandes entreprises et les ménages les plus aisés seront principalement visés. La contribution exceptionnelle sur la fortune

2^{ème}
**circonscription
du Finistère
BREST**
(Centre, Saint-Marc,
Kérichen, Lambézellec,
L'Hermitage,
La Cavale blanche)
**BOHARS
GUILERS
GUESNOU**

**PERMANENCE
EN CIRCONSCRIPTION**

43D rue Branda
BP 21041
29210 Brest cedex 1
Tél 02 98 33 21 80
Fax 02 98 33 21 83
patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

**ACCUEIL ET COORDINATION
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

126 rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP
Tél 01 40 63 75 05
Fax 01 40 63 94 83
padam@assemblee-nationale.fr

SUR INTERNET

<http://www.patricia-adam.fr>





marque bien entendu un tournant majeur avec la politique menée par la droite. Dans la même optique, le projet de loi abandonne l'idée d'une hausse de la TVA, tenant ainsi compte de la baisse considérable du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes ces dernières années. Enfin, pour inciter à l'embauche, le projet de loi revient sur la défiscalisation des heures supplémentaires.

Telle qu'annoncée, la priorité est donnée à l'Education. L'ouverture de 89,5 millions d'euros de crédits supplémentaires permettra de financer les recrutements prévus à la rentrée 2012. Le collectif budgétaire joue ainsi clairement sa fonction de rupture et permet d'ores et déjà de mettre en œuvre certains engagements pris par François Hollande. ■



>> INTERVENTIONS

SIAÉ : VERS UNE RÉELLE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'un des objectifs poursuivis par le ministère de la défense est de fidéliser le personnel du service industriel de l'aéronautique (SIAé) et de maintenir ainsi des compétences techniques rares. L'ouverture des CDI aux agents non titulaires de la fonction publique depuis la promulgation de la loi du 12 mars 2012 y participe certainement. Ce n'est toutefois qu'une avancée dans l'amélioration des conditions de travail du personnel du SIAé puisque cette possibilité n'est finalement accordée qu'aux agents recrutés depuis la promulgation de la loi. 194 ouvriers de maintenance aéronautique ne seraient ainsi pas concernés par ces dispositions. J'ai donc interpellé le ministre de la défense sur ce sujet par le biais d'une question écrite que vous retrouverez en cliquant sur le lien suivant : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-1413QE.htm>

GENDARMERIE NATIONALE : LA DURÉE LÉGALE D'ACTIVITÉ DES RÉSERVISTES

30 à 60, c'est le nombre de jours d'activité par an des réservistes de la gendarmerie nationale au service du ministère de la Défense et du ministère de l'Intérieur pour l'accomplissement de certaines missions qui nécessitent un renfort ou des compétences spécifiques. Pour un certain nombre de réservistes, cette limite ainsi fixée ne permettrait pas de répondre au mieux aux besoins des unités dans le cadre de missions caractérisées par un niveau élevé d'insécurité. J'ai donc incité le ministre de la défense à se positionner sur l'éventualité d'une modification des dispositions régissant la prolongation de cette durée légale d'activité : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-1413QE.htm>

RÉORGANISATION DE LA FILIÈRE RECHERCHE DU SSA : UNE ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE INCERTAINE...

Soumise à la rigueur budgétaire, la Défense a rationalisé son organisation à différents niveaux et affiche clairement une volonté de regrouper les équipes de recherche du service de soutien des armées (SSA). Pour autant, l'acquisition de deux laboratoires distincts de niveau P4 dans la région Ile-de-France contrarie quelque peu la donne. En effet, l'acquisition de deux infrastructures séparées de quelques kilomètres risque de générer des coûts de possession exorbitants pour le ministère de la Défense et relativise par conséquent l'ampleur des économies budgétaires attendues du projet d'établissement unique, le nouvel institut de recherche biomédicale des armées (IRBA), à Brétigny-sur-Orge. Bien que privilégiée, cette réorganisation mérite réflexion dans le contexte économique actuel : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-1415QE.htm>

OUVRIERS DE L'ÉTAT VICTIMES DE L'AMIANTE : TOUJOURS EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE DU MINISTÈRE

L'accès au droit de départ anticipé à la retraite au titre des travaux insalubres est restreint pour les personnels qui perçoivent également l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. 300 à 400 candidats à une retraite anticipée seraient concernés et certaines demandes de départ anticipé seraient en attente de réponse depuis 2 ans. <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-1212QE.htm>

